



Amiens, le 23 novembre 2010

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS
Chancelier des Universités

à

Messieurs les Présidents d'université
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs
des services départementaux de l'Education nationale de
l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME
Monsieur le délégué régional de l' O.N.I.S.E.P.
Monsieur le directeur du C.R.O.U.S.
Madame la directrice du C.R.D.P.
Messieurs les directeurs de la D.R.D.J.S.C.S et des D.D.J.S.C.S
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et chargés de
mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et messieurs les chefs de division

**MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE**
**MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Rectorat

Division
des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement

EB/FL n° 10/220

**DPAE 2 – Gestion
des personnels
d'encadrement**

Affaire suivie par :
Philippe MORGAT
Chef de bureau DPAE 2
Tél. :
03 22 82 37 73

**DPAE 3 – Gestion
des personnels
d'administration**

Affaire suivie par :
Fabienne GERARD
Chef du bureau DPAE 3
Tél. :
03 22 82 38 71

Fax :
03 22 82 37 69

Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

Particulièrement signalé

Objet : **Mouvements des personnels ATSS – rentrée 2011** :

- **mouvement inter-académique des ADAENES et des SAENES ;**
- **mouvements nationaux des médecins de l'Éducation nationale, des conseillers techniques de service social et des techniciens de laboratoire.**

J'ai l'honneur de vous informer que la note de service ministérielle relative aux opérations de mutation 2011 des personnels ATSS du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche devrait être prochainement publiée au Bulletin Officiel.

Vous voudrez donc bien demander aux personnels susceptibles de participer aux opérations ci-dessus de prendre connaissance des dispositions prévues par cette note de service.

La consultation des postes vacants ou susceptibles d'être vacants et la saisie des demandes de mutation s'effectuent uniquement via l'**application internet AMIA**, à l'adresse suivante :
<https://amia.orion.education.fr/amia>

ou à partir du site internet du ministère de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr>
(rubrique : « concours, emplois et carrières » / personnels administratifs et techniques / personnels ATSS / promotions, mutations / AMIA),

aux dates suivantes :

- phase inter-académique du mouvement des :

Attachés d'administration de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (ADAENES)	du 23 novembre 2010 au 23 décembre 2010
Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES)	

- mouvement national des :

Techniciens de laboratoire	du 23 novembre 2010 au 21 décembre 2010
Médecins de l'Education nationale	du 1 ^{er} février 2011 au 1 ^{er} mars 2011
Conseillers techniques de service social	

Attention : à l'issue de la période de saisie des vœux, les agents devront à nouveau se connecter sur le site AMIA pour imprimer personnellement leur confirmation de demande de mutation.

Ce document, accompagné de pièces justificatives éventuelles, devra être retourné au ministère de l'Education nationale, par la voie hiérarchique, conformément aux dates indiquées dans le calendrier figurant en annexe de la note ministérielle.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'académie



Patrick GUIDET